



# ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

### DRAIO

Affaire suivie par :

Etienne MAURAU

Tél : 04 72 80 63 72

Mél : draio@region-academique-auvergne-  
rhone-alpes.fr

92 rue de Marseille

BP 7227

69354 Lyon Cedex 07

Lyon, le 11 décembre 2024

Le Recteur de la région académique

Auvergne-Rhône-Alpes

Recteur de l'académie de Lyon

Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des collèges, lycées  
publics et privés sous contrat

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements médico-  
sociaux

s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale de l'Ain, de la Loire et du Rhône

**Objet : Affectation en lycée des élèves en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé invalidant –  
campagne 2025**

### Références :

- Circulaire n° 2016-186 du 30-11-2016 relative à la formation et à l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap
- Circulaire n°2016-117 du 8-8-2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 relative aux unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré.
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du Code de l'Éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles
- Circulaire n°2006-126 du 17 août 2006 relative à la mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation.
- Décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif aux parcours de formation des élèves présentant un handicap (application des articles L.112-1, L.112-2, L.112-2-1, L.351-1 du code de l'Éducation) codifié aux articles D.351-3 à D.351-20 du Code de l'éducation

L'affectation en lycée est un enjeu majeur pour la scolarité des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, notamment pour ceux présentant des problèmes de santé invalidant ou une situation de handicap. Il est de notre devoir d'accompagner spécifiquement ces élèves dans le choix d'un parcours de réussite, et leur apporter des points d'appui afin de prévenir le risque de décrochage en lycée. C'est pourquoi, pour la campagne d'affectation 2025, je

veux, dès maintenant, porter une attention particulière à ces jeunes afin que la communauté éducative puisse anticiper les démarches à réaliser, et notamment les stages qui permettront de les confronter à l'environnement du lycée visé (voir annexe A).

Enfin, je vous rappelle que ces élèves peuvent profiter de conditions plus favorables en matière d'affectation afin de sécuriser leurs parcours. Les différentes modalités mises en places sont les suivantes :

- Une bonification automatique pour les vœux de voie professionnelle des élèves originaires de 3<sup>e</sup> ULIS, et des jeunes scolarisés en établissement médico-sociaux ;
- Si besoin, un assouplissement de la carte scolaire pour l'entrée en 2<sup>de</sup> GT afin d'être au plus proche de son lieu de soin ;
- Une commission pluridisciplinaire handicap-médicale étudie les dossiers de demande de priorité médicale et peut accorder une bonification au barème garantissant l'affectation. Elle concerne tous les élèves dont la nature du trouble impose une forte restriction dans les choix professionnels ou le secteur géographique, et qui souhaitent candidater à une formation publique gérée par l'application informatique AFFELNET Lycée.

Vous trouverez ces procédures particulières détaillées dans la note technique et les annexes jointes.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour accompagner ces jeunes et leurs familles.



Olivier DUGRIP

PJ : note technique

Annexes :

- A. Fiche liaison stage
- B. Compétences transversales
- C. Dossier candidat commission pluridisciplinaire Handicap-médicale
- D. Fiche Avis médical
- E. Tableaux de correspondances compétences – formations professionnelles

Copie: Doyens IEN ET EG IO - Doyen IA IPR

Médecins CT - IEN-IO - IEN-ASH

Délégué CAEC - DRAAF